



CONVENTION DE BALE



CONVENTION DE ROTTERDAM



CONVENTION DE STOCKHOLM

Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agricultureONU  
environnementProgramme des Nations Unies  
pour l'environnement

## CONVENTIONS DE BALE, DE ROTTERDAM ET DE STOCKHOLM

### Secrétariats des Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm

Programme des Nations Unies pour l'Environnement

Adresse des Bureaux : Maison Internationale de l'Environnement 1

11-13, chemin des Anémones, 1219 Châtelaine, Genève, Suisse

Adresse postale : c/o Palais des Nations, 8-14, avenue de la Paix 8-14, 1211 Genève 10, Suisse

Tél. : +41 (0) 22 917 8271 | Fax : +41 (0) 22 917 8098 | Mél : [brs@brsmeas.org](mailto:brs@brsmeas.org)

### Secrétariat de la Convention de Rotterdam

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie

Tél. : +39 06 5705 2061 | Fax : +39 06 5705 3224 | Mél : [pic@fao.org](mailto:pic@fao.org)

## COMMUNICATION

### REUNIONS DES CONFERENCES DES PARTIES AUX CONVENTIONS DE BALE, DE ROTTERDAM ET DE STOCKHOLM, GENEVE, SUISSE, 29 AVRIL - 10 MAI 2019

#### PLANIFICATION D'UN POSSIBLE GROUPE DE CONTACT DE LA CONVENTION DE BÂLE QUI POURRAIT ÊTRE ÉTABLI AU TITRE DU POINT 4 b) v) DE L'ORDRE DU JOUR SUR LES DECHETS PLASTIQUES ET MICROPLASTIQUES DANS LE MILIEU MARIN

Nous faisons référence au calendrier provisoire des travaux de la quatorzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Bâle, de la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam et de la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm Convention (UNEP/CHW.14/INF/2–UNEP/FAO/RC/COP.9/INF/2–UNEP/POPS/COP.9/INF/2).

Comme indiqué dans ce document, des sessions individuelles de la Conférence des Parties à la Convention de Bâle sont prévues du vendredi 3 mai 2019 au mardi 7 mai 2019. En outre, comme indiqué dans la note de scénario pour les réunions des conférences des Parties (UNEP/CHW.14/INF/1–UNEP/FAO/RC/COP.9/INF/1–UNEP/POPS/COP.9/INF/1), chaque Conférence des Parties devrait adopter ses décisions spécifiques à la fin du bloc principal de sessions de cette Conférence des Parties, sauf décision contraire des conférences des Parties.

Dans le cas de la Convention de Bâle, la Conférence des Parties devrait donc adopter ses décisions spécifiques à la Convention le mardi 7 mai. Cette année, jusqu'à quatre groupes de contact ou d'autres groupes pourraient éventuellement être créés dans le cadre de la Convention de Bâle pour préparer les projets de décision correspondants, confrontés à une charge de travail exceptionnellement importante. Les bureaux ont exprimé leur intention de limiter le nombre de réunions des groupes à tout moment afin de garantir que les intérêts de toutes les délégations soient suffisamment pris en compte dans les débats. Par conséquent, en consultation avec les Présidents des trois conférences des Parties, le Secrétariat souhaiterait attirer l'attention des délégués sur le fait que **le groupe de contact qui pourrait être créé au titre du point 4 b) v) de l'ordre du jour de la Conférence des Parties de la Convention de Bâle, sur les déchets plastiques et les microplastiques, pourrait devoir continuer à travailler exceptionnellement au cours de la deuxième semaine des réunions**. Les décisions au titre de ce point de l'ordre du jour seraient adoptées le vendredi 10 mai 2019 au plus tard. Tous les autres groupes de contact éventuellement créés en vertu de la Conférence des Parties à la Convention de Bâle sont attendus toutefois à achever leurs travaux conformément au calendrier initial (adoption des décisions spécifiques de la Convention de Bâle, le mardi 7 mai).

**Les délégués qui souhaitent prendre part aux discussions sur les questions liées au point 4 b) v) de l'ordre du jour de la Conférence des Parties à la Convention de Bâle sont encouragés à organiser leur voyage en conséquence** (c'est-à-dire en planifiant leur séjour jusqu'à la fin de la session de deux semaines des réunions). Tous les délégués des Parties qui sont des pays en développement et des pays à économie en transition pour lesquels une assistance financière est fournie seront parrainés et resteront pendant les deux semaines que dureront les réunions.

Si vous avez des questions sur le calendrier des réunions, n'hésitez pas à contacter Mme Andrea Lechner ([andrea.lechner@brsmeas.org](mailto:andrea.lechner@brsmeas.org), tél: +41 22 917 8853).

Nous vous remercions d'avance pour votre aimable coopération.

Secrétariat des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm  
Genève, le 22 mars 2019

A: Ministères des Affaires étrangères Missions (pour distribution par les Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève)

Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Correspondants de la Convention de Bâle ; Points de contact officiels de la Convention de Rotterdam ; Points de contact officiels de la Convention de Stockholm

Les délégués inscrits aux réunions des conférences des Parties aux conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm en 2019

Cc: Points focaux des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm;

Représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à Rome et Missions permanentes auprès du Programme des Nations Unies pour l'environnement.